

**Mobilité routière automatisée : séminaire d'échanges avec les collectivités
30 septembre 2022 – 10h – 13h (format visio)**

Relevé succinct

Après l'introduction de M. Clément BEAUNE, Ministre délégué chargé des Transports, Mme Anne-Marie IDRAC, Haute-Représentante pour la stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée, rappelle les objectifs du webinaire : identifier les besoins d'accompagnement des collectivités pour le déploiement de la mobilité routière automatisée dans les territoires.

La DGITM présente le cadre législatif réglementaire national et européen, les régimes d'expérimentation et de déploiement, ainsi que l'approche nationale pour la démonstration de sécurité des systèmes de transports routiers automatisés pour le transport collectif.

Les territoires de La Rochelle, Saint-Quentin-en-Yvelines, Val de Drôme, Paris-Saclay, Cœur de Brenne et Uzel font une présentation de leur approches et problématiques. France Urbaine confirme la représentativité du panel d'intervenant, la pertinence des problématiques soulevées et le suivi des évaluations qui seront faites.

La communauté d'intérêt véhicule autonome Movin'On, représentée par la MACIF, présente une synthèse de l'étude conduite en 2021 sur la perception de la mobilité autonome par les élus.

La DGITM propose une première synthèse des besoins d'accompagnement des territoires issue des travaux récents, et présente quelques exemples étrangers d'outils de partage de connaissance à destination des écosystèmes, dont les acteurs locaux.

Les besoins prioritaires de partage de connaissance au profit des acteurs locaux s'articulent autour des axes suivants :

- Cadre réglementaire, y compris démonstration de sécurité
- Description des cas d'usages (dont leurs domaines d'emploi)
- Conception et évaluation des projets (dont retours d'expériences)
 - Préparation du projet, financement, partenariats
 - Communication, sensibilisation du public
 - Démonstration de sécurité
 - Equipement de l'infrastructure
 - Coûts
 - Evaluation ex ante (environnement, inclusion, acceptabilité, aménagement du territoire...)
 - Evaluation ex post (usages, impacts)

Suites à donner :

- Affiner les thématiques de partage de connaissance prioritaires (enquête auprès des acteurs locaux)
- Établir un premier « set » de documents pédagogiques et synthétiques de la connaissance, à consolider avec les bénéficiaires (collectivités locales)
- Elaborer des fiches synthétiques des expérimentations, sous le contrôle des porteurs de projets
- Poursuivre l'animation des acteurs locaux volontaristes : séminaire national, une à deux réunions par an (en élargissant à toutes les régions)